

Plan cancer 2014-2019

Cancers d'origine professionnelle : favoriser le maintien et le retour dans l'emploi

L'Etat a présenté, le 4 février, le nouveau Plan cancer 2014-2019. Parmi les objectifs : la question du maintien dans l'emploi des patients et la lutte contre les cancers professionnels, notamment par le renforcement de l'articulation entre médecin du travail et médecin traitant.

Présenté lors de la journée mondiale contre le cancer, par le Président de la République, en présence notamment de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, le troisième Plan cancer 2014-2019 s'organise autour de quatre grands axes :

1. **Guérir plus de personnes malades** en mettant l'accent sur le dépistage et en garantissant un accès plus égalitaire à une médecine d'excellence,
2. **Préserver la continuité et la qualité de la vie**, notamment en diminuant l'impact du cancer sur la vie personnelle,

3. **Investir dans la prévention et la recherche** avec un effort majeur sur la prévention,
4. **Optimiser le pilotage et les organisations de la lutte contre les cancers**, en clarifiant les rôles des acteurs nationaux et régionaux.

Ces quatre axes sont déclinés en 17 objectifs opérationnels, dont l'objectif 9 (page 75) "*Diminuer l'impact du cancer sur la vie personnelle*", qui se veut faire du maintien et du retour dans l'emploi une priorité, et l'objectif 12 (page 97) "*Diminuer le nombre de cancers d'origine professionnelle*".

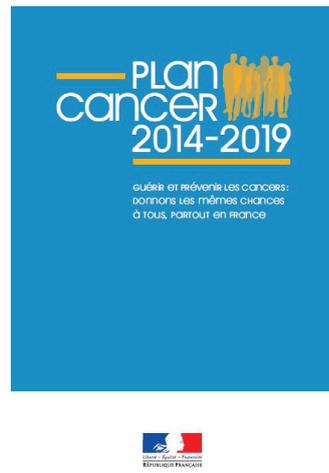
Ce dernier point liste au sein des actions le renforcement du suivi médical des personnes exposées à des risques de cancers professionnels (action 12.2), notamment par le renforcement des relations entre les médecins traitants et les médecins du travail, "*condition importante de l'amélioration du suivi mé-*

dical des salariés et de nature à favoriser [leur] maintien en emploi".

Il y est aussi question d'améliorer le suivi des expositions professionnelles.

L'action 12.1, quant à elle, décline le renforcement de la prévention primaire en milieu de travail pour réduire l'exposition aux agents cancérigènes.

Pour consulter le plan cancer 2014-2019 : <http://www.e-cancer.fr/le-plan-cancer>



AFOMETRA

FORMATION DPC (Développement Professionnel Continu) AFOMETRA POUR LES INFIRMIERS

Les infirmiers intègrent de plus en plus les Services de santé au travail (+ de 700 actuellement recensés). La mission générale et les activités, la formation et l'expérience demandées, ont été décrites dans la Convention collective nationale des SSTI, révisée en juin dernier.

L'Afometra propose de nombreuses formations pour les infirmiers (sur la coopération, les addictions, les RPS...).

En 2012, de façon générale, 398 sessions ont été ouvertes hors cycles dont 226 sessions pour les médecins et/ou infirmier(e)s avec 105 programmes pour les médecins du travail seuls, 95 programmes pour les médecins du travail et infirmier(e)s, 26 programmes pour les infirmier(e)s seuls. Le nombre d'HTS est de 75 476. Sur un nombre de stagiaires de 3 899, on note 51 % de médecins et infirmier(e)s (44 % et 7 % respectivement).

L'Afometra propose un cycle (maintenant actualisé et dispensé en 154 heures, minimum recommandé par la Convention collective) avec un exercice de fin de cycle présenté devant un jury, qui concerne le plus souvent un entretien infirmier.

5 cycles ont été ouverts en 2012, 10 ont été ouverts en 2013 et au moins 9 seront ouverts en 2014.

Cet investissement en formation est valorisant de façon collective et individuelle. On note une motivation avec un processus de formation favorisant le désir d'apprendre et le développement des compétences.

L'Afometra, enregistrée OGDPC, vient de recevoir l'avis favorable de la commission scientifique des paramédicaux pour dispenser des programmes de DPC pour les infirmiers, DPC obligatoire (décret 2011-2114 du 30 décembre 2011). Ces programmes de

DPC doivent comme pour les médecins être conformes à une orientation nationale (arrêté de février 2013) ou régionale, comporter une des méthodes et des modalités validées par la HAS et être mis en œuvre par un organisme de DPC enregistré comme l'Afometra. Celle-ci délivre l'attestation conforme de fin de formation DPC.

La préparation du catalogue 2015

L'Afometra suit les évolutions juridiques, sociologiques et technologiques de la formation. Son catalogue 2015, en préparation, apportera encore quelques nouveautés et sera prêt pour le congrès de Santé au travail de LILLE début juin 2014. D'autres labels sont aussi attendus. Le site est en refonte innovante et la plateforme de modules d'e-learning pour les adhérents des SSTI sera en fonctionnement dans un mois.

